

LE CHABBAT

Le *chabbat* est le jour le plus important de la semaine juive. Les juifs pratiquants doivent non seulement se reposer mais aussi s'abstenir de tout travail de tout acte de création, en souvenir du repos de Dieu le septième jour de la création (Genèse, II, 1-3). Septième jour de la semaine, jour de repos, le *chabbat* est un des fondements du judaïsme. Quatrième des dix commandements bibliques, la célébration du jour du *chabbat* est une injonction faite aux enfants d'Israël. Ce jour-là aucun «travail», n'est autorisé, ni pour les hommes, ni pour tout être vivant de son entourage. Rappelé pas moins de cent fois dans la Bible, un traité entier du Talmud est consacré à son explication et aux lois qui régissent sa célébration. Le livre de l'Exode XX, 8-11, dit : ...*six jours tu travailleras et tu feras toute ta besogne, mais le septième jour est le chabbat pour l'Eternel ton D...*

Il s'agit d'un jour placé sous le signe de la liberté, de la dignité humaine et de la renaissance spirituelle. Le *chabbat* est à la fois une commémoration de la Création du monde et de l'Exode des Hébreux libérés de l'esclavage égyptien. Cette pratique a inspiré l'habitude aujourd'hui répandue de prendre un jour de congé par semaine. Son observance a suscité cependant incompréhension et sarcasmes notamment dans l'empire romain. Tacite l'assimile à de «l'oisiveté» (*Histoires*, livre V). Sénèque écrit : « Demeurer chaque septième jour sans rien faire, c'est perdre la septième partie de la vie ! » (cité par saint Augustin dans la *Cité de Dieu*, VI, 10).

La Bible précise qu'il est par exemple interdit d'allumer du feu (de là une extension aujourd'hui à l'électricité) de labourer, de moissonner (Exode XXXIV et XXXV). La *Michna*¹, (littéralement «répétition» ou «enseignement», nom donné à la première partie de la loi orale qui compose le Talmud), complète et répertorie trente-neuf catégories d'actes interdits. On y trouve ainsi l'interdiction de transporter tout objet d'un domaine à un autre et de s'éloigner à plus de deux mille coudées de son habitation, de voyager (même à pied), d'écrire... La transgression du *chabbat* est autorisée pour quelques rares exceptions, notamment pour sauver une vie, soigner un malade, aider une femme en couche, se battre en cas de légitime défense.

Sainteté (*kedoucha*), Repos (*menouha*) et Joie (*oneg*) résument les valeurs du *chabbat*. Le *chabbat* s'étend du vendredi soir au coucher du soleil, jusqu'au samedi soir, à l'apparition de trois étoiles dans le ciel. Toute préoccupation de la semaine est laissée de côté.

Le temps est consacré au partage des trois repas du *chabbat* (vendredi soir, samedi midi et fin d'après midi), à l'étude et au repos. De fait, tout doit être préparé à l'avance la veille pour pourvoir aux repas de fête en famille, ménage, cuisine, table dressée, tout est prêt pour passer ensemble des heures de paix et de reconstruction personnelle, familiale et communautaire.

Le déroulement du *chabbat*

La coutume veut que la mère de famille procède à l'allumage de deux bougies. Leur lumière symbolise la spiritualité qui rayonne dans le foyer.

On se rend ensuite à la synagogue pour un office spécial. De retour à la maison, on entonne l'hymne de bienvenue aux anges du *chabbat*. Selon un usage répandu (mais non obligatoire) le père bénit ses enfants un par un en posant les mains sur la tête de chacun d'entre eux : « que Dieu t'éclaire et t'apporte la paix ». Souvent le mari récite le chapitre 31 du Livre des Proverbes célébrant la «femme vaillante».

A la table (bien garnie, comme un autel miniature à la gloire de Dieu), le chef de famille récite la bénédiction sur le vin (le *kiddouch* = sanctification en hébreu), contenu dans une coupe qu'il lève, et qui place le repas sous le signe de la joie, de l'abondance et de la sanctification divine. Tout le monde est debout au moment de sa récitation. Puis chacun va se laver les mains (purification spirituelle autant que mesure d'hygiène). On se rassied ensuite et l'on récite la bénédiction sur le pain, le *motsi* (deux pains intacts), avant de le rompre et de le distribuer à chaque convive.

¹ Il s'agit de traditions rabbiniques orales des deux premiers siècles, rassemblées vers l'an 200 par Rabbi Juda Hanassi, appelé aussi Rabbi, elle visent à codifier les règles bibliques sur les semences, les fêtes, les femmes, les dommages, les choses sacrées et les choses pures.

Le repas (de fête) comprend un plat à base de viande (recettes différentes selon que l'on est ashkénaze ou séfarade). Pendant le repas les juifs pratiquants entonnent joyeusement des chants de louanges et consacrent quelques minutes à l'écoute d'une brève réflexion (*devar Tora*) autour d'un thème religieux. Le dîner s'achève par les actions de grâce précédées du chant des degrés (psaume 126) qui évoque l'espoir de retour des exilés à Sion. Les deux autres repas ont lieu le samedi en fin de matinée au retour de la synagogue avec récitation du *kiddouch* et du *motsi*, un autre plus informel à lieu en fin d'après-midi sans récitation du *kiddouch*.

La liturgie du *chabbat*

Trois offices synagogaux spécifiques rythment le *chabbat* : vendredi soir, au milieu du samedi matin et à la fin du samedi après-midi. Celui du vendredi soir accueille la fête par des psaumes et l'hymne mystique du *lekh dodi* («viens, mon bien-aimé »), cet hymne composé au XVI^e s. compare le *chabbat* à une fiancée, à une princesse attendue avec impatience. Le samedi matin inclut la lecture publique du passage biblique de la semaine, la *paracha* ou *sidra* dans le rouleau de la Torah. La lecture se fait à haute voix en suivant une cantilation particulière, par sept hommes (chez les juifs orthodoxes). La lecture de la Bible est suivie de celle de la *haftara* (conclusion), c'est-à-dire la lecture de passages des livres des prophètes. Le samedi après-midi, l'office est court (lecture de la première section de la *sidra* de la semaine suivante, puis office du soir précédé de la lecture de psaumes (16, 144, 67).

La clôture du *chabbat*

La *havdala* (séparation), est une prière qui marque le passage entre le jour consacré et les jours ordinaires de la semaine. Récitée en famille, elle se compose de quatre bénédictions dont une sur le vin, une sur des épices odorantes et une sur la lumière d'une bougie (longue bougie tressée à plusieurs mèches). Cette bougie rappelle qu'il est à nouveau permis d'allumer du feu. La dernière bénédiction, la *havdal* proprement dite, rappelle la distinction faite déjà dans le Talmud entre le sacré et le profane. Enfin, parmi les chants qui clôturent cette courte cérémonie, le plus célèbre mentionne l'espoir en la venue du prophète Elie, annonciateur du Messie.